



Bail commercial peur de l'arnaque !!

Par **nicolas131**, le **14/12/2008 à 13:38**

bonjour

j'ai acheté a mon oncle sa cristallerie situé dans une galerie artisanal
nous sommes passé devant notaire pour la vente du fond de commerce au mois de juillet
2008, les loyer indiqué sur l acte de vente sont de 12 euros le m²

3 mois apres la vente le bailleur me convoque et me fait payer des factures :
il me demande signer le nouveau bail a mon nom chez son avocat qui me facture environ 600
euros
j'ai payé les 3 mois de loyer avec un augmentation a 16 euros alors que c'est 12 normalement
j'ai payé 3 mois de caution avec les 16 euros également, tout cela sans avoir signer quoi que
ce soit de ce nouveau bail !!

depuis ce jour j'ai été voir un avocat spécialisé en droit commercial et me dit de continuer à
payé sur mon ancien loyer et de faire par acte d'huissier le renouvellement car j'ai un bail qui
est de plus de presque 10 ans et l autre qui arrive a terme.

depuis une négociation de 12 euros à 14 euros le m² entre le bailleur et moi serait possible,
mon avocate me dit de ne pas négocier car je suis dans mes droit(refuser l'augmentation).

je voudrai savoir ce que je risque si je me contre (sachant que c est quand même un bailleur
d'une grosse société)

je suis un peu perdu sur mes décisions et si une bonne négociation au lieu d'un tribunal serai
peu etre une solution !